



La Lettre du SIED 70

Numéro 28 – 23 avril 2004

Editorial

La Commission consultative des services publics locaux

L'article 1413-1 du CGCT prévoit que les collectivités territoriales et EPCI, répondant à des seuils de population déterminés (plus de 50 000 habitants en ce qui concerne les EPCI) doivent créer une commission consultative des services publics locaux dès lors, notamment, que ces services sont exploités par des tiers par convention de délégation de service. Le SIED 70, en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité et ayant confié à des tiers (EDF, SCICAE) l'exploitation de ce service, était donc tenu de mettre en place cette commission. C'est chose faite depuis la réunion du Comité syndical du 18 février 2004.

La Commission consultative des services publics locaux (CCSP) présidée par l'exécutif du syndicat comprend des membres de notre assemblée délibérante et des représentants d'associations locales (élus, usagers, consommateurs). Sa composition exacte vous est donnée à la page 4 de cette lettre d'information.

En ce qui concerne notre collectivité, la CCSP mise en place sera amenée à examiner le rapport que les concessionnaires doivent nous remettre chaque année, conformément à l'article 32 des cahiers des charges de concession de la distribution publique d'électricité. La CCSP aura à examiner également le rapport de contrôle de l'autorité concédante.

A cela s'ajoutent des thèmes qui pourront être évoqués au sein de cette commission, à savoir :

- les attentes des usagers domestiques et des usagers professionnels ;
- une information des usagers sur le rôle de notre syndicat (contrôle, intervention auprès des concessionnaires pour régler des litiges avec des consommateurs,...) ;

- une information sur les évolutions en cours de l'organisation de la distribution de l'électricité ;
- les objectifs de service public à préserver : continuité, égalité des usagers, problèmes sociaux, qualité de l'énergie fournie, sécurité, accueil des usagers, maintien de la présence d'agents en zone rurale, ...
- des questions environnementales (dissimulation des ouvrages et des réseaux) ;
- une information des usagers sur les prix de l'énergie et leur évolution ;
- le développement des énergies renouvelables, etc...

La Commission consultative des services publics locaux mise en place par notre collectivité s'inscrit bien dans la volonté d'informer plus largement les associations locales et les usagers à la connaissance du service public de l'électricité. Elle sera également un lieu d'écoute qui conduira à l'amélioration des services publics organisés par le syndicat.

René BRET,
Président

REUNION DU COMITE

**La prochaine réunion
du Comité syndical
aura lieu le :**

**Samedi 12 juin 2004
à 10 Heures**

**à la salle des fêtes de
NOIDANS-LES-VESOUL**

TVA sur les factures d'électricité

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le taux réduit de TVA (5,5 %) ne s'applique plus qu'aux abonnements de puissance maximale inférieure ou égale à 36 kVA.

Au-delà de cette puissance de 36 kVA, le taux de TVA des parties fixes des factures a été porté à 19,6 %. Cette disposition vise à prévenir d'éventuelles pertes de recettes pour l'Etat, provoquées par des offres commerciales de fournisseurs qui incluraient dans l'abonnement, dans un but « d'optimisation fiscale » une part excessive des consommations.

Redevances d'occupation du domaine public

Les plafonds des redevances d'occupation du domaine public à verser au titre de 2004 augmentent de 1,53 % par rapport à 2003.

Ces redevances sont versées par EDF ou la SCICAE aux communes et au département en application des articles R 2335-105 et R 3333-4 du code général des collectivités territoriales.

Les plafonds qui suivent chaque année l'évolution de l'index ingénierie, avaient augmenté de 1,81 % en 2003 par rapport à 2002.

Les plafonds de ces redevances sont donc les suivantes pour 2004, étant précisé que P représente la population sans double compte, telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par l'INSEE.

Population P de la commune	Plafond de la redevance 2004 en euros
. inférieure ou égale à 2 000 habitants	158,15
. supérieure à 2 000 habitants et inférieure ou égale à 5 000 habitants	$0,18916 P - 220,17$
. supérieure à 5 000 habitants et inférieure ou égale à 20 000 habitants	$0,39383P - 1244,55$
Population P du département	$0,04724P + 15758,40$

Enfouissement des lignes aériennes

62 % de nos concitoyens accepteraient une légère augmentation de leurs factures d'électricité pour accélérer l'enfouissement des lignes électriques.

Les personnes interrogées accepteraient pour 4 % d'entre elles que cette augmentation soit supérieure à 5 %, pour 25 % qu'elle soit comprise entre 2 et 5 % et pour 70 % inférieure à 2 %.

Les résultats ressortent d'une enquête d'opinion réalisée en 2003 par le CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) pour le compte du ministère de l'industrie auprès d'un échantillon représentatif d'environ 2 000 personnes.

Bilan 2003 d'EDF : un résultat net en très forte progression

Sous la présidence de Monsieur François ROUSSELY, le conseil d'administration d'EDF a examiné le 11 mars dernier, les comptes consolidés de l'entreprise au 31 décembre 2003.

La bonne performance du groupe EDF se traduit dans les résultats ci-après, comparés à ceux de 2002 :

- forte progression du chiffre d'affaires de 7,4 % (44,9 milliards d'euros) ;
- forte progression du résultat net qui a été multiplié par 3,7 (857 millions d'euros) malgré l'effet négatif d'événements exceptionnels d'un montant 1,1 milliard d'euros (dont notamment l'impact d'une décision européenne qui a conduit EDF à verser 1 217 millions d'euros à l'Etat français) ;
- un résultat net courant multiplié par près de 8 ;
- une baisse de 3 milliards d'euros (-10,6 %) de la dette financière nette de 24 milliards d'euros.

L'année 2003 a également vu pour notre pays une baisse des effectifs de 2,4 % (110 089 salariés à fin 2003 contre 112 728 à fin 2002) d'EDF). Cette variation a entraîné une diminution des personnels d'exécution de 5,2 %, du personnel de maîtrise de 2 % et la stabilité du nombre de cadres dans l'entreprise.

(résultats annuels 2003 du groupe EDF disponibles sur le site internet www.edf.fr)

Les « retombées » des bons résultats d'EDF

Alors qu'EDF affichait des bénéfices exceptionnels (voir article précédent), cette même entreprise déférait le SIED 70 au tribunal Administratif de Besançon pour 3 976,22 €.

L'erreur du SIED 70 est d'avoir réclamé à EDF, en 2003, une participation financière pour des travaux commencés le 6 janvier 2003 et terminés le 31 mars 2003 alors qu'ils étaient inscrits au programme 2002 de la convention d'environnement et que la contribution financière d'EDF n'a pas été réclamée en 2002 par le SIED 70. Alors pourquoi est-ce que le SIED 70 a tant tardé pour réaliser ces travaux ?

Eh bien tout simplement, parce que l'accord définitif de l'inscription de ces travaux à la convention 2002 lui a été notifié le vendredi 20 décembre 2002 à la suite d'une délibération de la commission chargée de la gestion de ce fonds du 16 décembre 2002.

La faute du SIED 70 est donc de ne pas avoir réalisé ces travaux entre le lundi 23 et le mercredi 31 décembre, et de ne pas avoir réclamé à EDF sa participation financière avant le 31 décembre 2002.

A signaler qu'EDF n'a pas reconduit la convention en 2003, ce qui lui a permis d'économiser environ 46 000 € soit 0,005 % du résultat net de l'entreprise pour 2003...

S'il est vrai que les gouttes d'eau forment les océans, il semblerait bien qu'EDF ne veuille plus donner que la lumière et encore, à condition de la payer sans doute de plus en plus cher..., si l'on en croit les analyses de l'évolution du prix de l'électricité engendrée par l'ouverture du marché.

Froid et canicule : consommation à la hausse

Hausse de la consommation d'électricité, progression globale des échanges transfrontaliers, mais aussi baisse du solde net exportateur, tels sont les traits marquants du bilan électrique de l'année 2003.

Selon les chiffres rendus publics par RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité (lignes à haute tension), la consommation intérieure française d'électricité a progressé de 3,9 % en 2003 par rapport à l'année précédente. Le solde net exportateur a subi une baisse de 14 % par rapport aux valeurs atteintes en 2002, relève RTE dans son bilan.

La Grande-Bretagne et l'Espagne, les deux pays où les prix de gros ont affiché une plus forte baisse, ont été largement utilisés comme fournisseurs par la France. Les importations de courant britannique ont quadruplé, alors que les exportations au-delà de la Manche ont chuté de 40 %. L'Espagne, elle, a réduit de 29 % ses tirages sur le réseau français. En clair : les électriciens français, notamment EDF, et leurs grands clients industriels n'ont pas hésité à s'approvisionner là où les prix étaient les plus bas.

Boulimie des français

L'année 2003 demeurera, il est vrai, atypique ayant commencé en France par une vague de froid pour se poursuivre durant l'été par une canicule de triste mémoire. Deux phénomènes climatiques qui font flamber les prix en même temps que la consommation. Les vagues de froid ont généré une surconsommation d'environ 4, 5 milliards de kilowattheures (+3,8 % par rapport à 2002), record absolu de consommation battu le 8 janvier 2003, celles de chaleur, en juin, juillet, août, ont eu un impact de 1 milliard de kilowattheures « *lié à une utilisation plus importante des appareils de production de froid* », précise RTE.

Il ressort nettement du bilan du gestionnaire du réseau de transport que, si la consommation des grands industriels – ceux déjà « éligibles » à la concurrence – était en baisse de 1 % en 2003, reflet de la mauvaise conjoncture, celle des particuliers a affiché une hausse de 5,6 % (avant correction des aléas climatiques). L'explication de cette boulimie n'est pas bien cernée, reconnaît le directeur de RTE, qui suppose « *un équipement accru des ménages en appareils électriques de toute sortes : climatiseurs, téléviseurs, ordinateurs, téléphones* ».

Le bilan prévisionnel réalisé par RTE sur l'évolution de l'équilibre offre-demande d'ici à 2015 montre que de nouveaux moyens de production de pointe seront nécessaires dès 2008. La croissance de la consommation d'électricité observée en France en 2003 ne fait que conforter ce pronostic.

Liste des membres de la Commission consultative des services publics du SIED 70

- **Président** : le président du SIED 70
- **Membres représentant** :

le bureau du SIED 70 :

- Monsieur Maurice VERDER, vice-président
- Monsieur Raymond BILQUEZ, vice-président
- Monsieur Jacques ABRYS, vice-président
- Monsieur J. Claude GHETTINI, administrateur
- Monsieur Frédéric LAURENT, administrateur

le comité du SIED 70 :

- Madame Odile VIGNERON, maire et déléguée de BLONDEFONTAINE
- Monsieur Jean-Marie BERTIN, délégué d'AMANCE
- Monsieur Gilbert GRANGEOT, maire et délégué de DAMPIERRE-SUR-LINOTTE
- Monsieur Pierre LECLERC, délégué de COMBERJON
- Monsieur Edouard SKORA, délégué de VYANS-LE-VAL

les associations suivantes :

- AMF 70 : Monsieur Pascal DEPIT, maire de DAMPVALLEY-LES-COLOMBES
- AMR 70 : Monsieur Jean-Claude OPEC, maire de PUSY-EPENOUX
- UDAF 70 : Madame Danièle HUET
- Franche-Comté Consommateurs : Monsieur Christian SARTRAN
- Haute-Saône Environnement : Monsieur Jean-Claude SCHAAD
- GAÏA Energies (association nord franc-comtoise pour la promotion des énergies renouvelables) : Monsieur Xavier TOUZARD
- ADERA (association de développement des énergies renouvelables et alternatives) : Monsieur Fabrice BOUVERET.

Réunions décentralisées 2004 d'information du SIED 70

Comme en 2002 et 2003, le SIED 70 ira à la rencontre des élus communaux pour débattre sur des sujets qui concernent le service public de l'électricité.

Cette année, l'objet principal de ces réunions portera sur l'ouverture du marché de l'électricité au 1^{er} juillet prochain qui concernera l'ensemble des usagers professionnels et des services publics quelles que soient leur puissance souscrite et leur consommation.

Le point sera fait sur la possibilité juridique des collectivités locales de conserver le bénéfice des anciens contrats d'électricité sur la base de ses tarifs administrés, et l'obligation qui semble découler de l'article 81 du nouveau code des marchés publics relatifs aux achats d'énergies non stockables par les personnes publiques.

Comme par le passé seront invités à ces réunions l'ensemble des maires de communes adhérentes et non adhérentes, les autres membres titulaires et suppléants du Comité syndical et les conseillers généraux du département.

Réunions décentralisées d'information du SIED 70 :

à 18 heures 30 :

Mardi 11 mai 2004 à Fontaine-Les-Luxeuil

Mercredi 12 mai 2004 à Saint-Germain

Mardi 18 mai 2004 à Beaumotte-Aubertans

Mardi 25 mai 2004 à Lavoncourt

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

☎ 03 84 77 00 00 - 📠 03 84 77 00 01 - E.Mail : sied70@wanadoo.fr